

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 7 septembre 2023, à 19h30
Salle de spectacle de Renens

1ère séance – 2023-2024

Séance du jeudi 7 septembre 2023

Présidence de M. Jeton Hoxha, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Mme la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue à cette 1^{ère} séance de l'année de législature. J'adresse mes cordiales salutations à M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 8 septembre à 14 et 20h00
- Samedi 9 septembre à 14 et 20h00
- Dimanche 10 septembre à 14 et 20h00

55 conseillères et conseillers ayant signé la feuille de présence le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé.e.s : Mmes Elisabete Cunha, Stéphanie Negri Capt, Laurence Plattner, Colette Racloz, Maria Sisto, Mélinda Zufferey-Merminod, MM. André Cordeiro, Vincent Keller, Stéphane Montabert, Ignacy Wilczynski, Basile Zufferey

Sont absent.e.s : Mmes Mariline Braz Lopes, Aline Segin, MM. Jean-Marc Dupuis, Simon Favre, Steve Kocher, Vincenzo Sisto, Vito Vita

1. Adoption de l'ordre du jour

• M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Un dépôt de postulat de Mme Colette Racloz, déposé par M. Jonas Kocher en l'absence de Mme Racloz.
- Une question de Mme Verena Berseth

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 11 et 12 après le développement du postulat figurant à l'ordre du jour. J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, je soumetts cet ordre du jour pour approbation.

J'ouvre la discussion :

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Concernant l'ordre du jour, je tiens, au nom du groupe à dire qu'il y a 6 préavis qui sont demandés. Notre groupe, à l'époque, avait demandé à la Municipalité qu'ils tiennent compte d'un certain nombre de préavis à déposer pour chaque Conseil. Je demanderai, pour la prochaine fois s'il vous plait, de ne pas trop charger, parce que parfois on a zéro préavis, l'ordre du jour est très court et comme cette fois, on en a six et pour cette fois, on a réussi à avoir tous les commissaires pour les préavis, mais la prochaine fois, ce serait bien d'étaler un peu dans le temps ces préavis. Et je crois que c'est aussi le travail du bureau du Conseil de voir et de le faire respecter, parce qu'il nous avait été donnée une réponse à la demande de ma collègue Nicole Divorne, à l'époque par la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je suis navré de prendre la parole si tôt dans l'ordre du jour. Pour répondre à cette remarque, effectivement Renens, Ville en mouvement, Ville entreprenante, on a volonté d'être une Ville dynamique, de répondre aux problématiques qui sont les nôtres. Vous êtes également extrêmement promoteurs de projets, de demandes et si on tenter de suivre un peu et de rattraper le retard dans vos interpellations, questions, motions. Eh bien, oui, parfois on arrive avec autant de réponses. Maintenant, ça c'est de notre responsabilité, la vôtre c'est peut-être de voir avec nous à quelle vitesse vous souhaitez répondre à l'un ou l'autre de nos préavis. Peut-être que certains peuvent être différés d'un Conseil. Mme Divorne avait posé ceci l'année passée, on est incapable, on n'arriverait pas à vous proposer un nombre identique de préavis à chaque Conseil, j'en suis navré, c'est la politique, c'est le temps des réponses, le temps des partenariats. On fait au mieux. Essayez de voir dans ceci l'intention politique qui est celle de faire évoluer la Ville vers des prestations plus positives pour les citoyennes et citoyens et pour un monde plus solidaire, plus durable. Merci à vous.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

J'ai entendu votre réponse. L'un n'empêche pas l'autre, Renens peut être en mouvement et on peut aussi faire notre travail peut-être de façon plus sereine, plus complète en tant que Conseiller communal et avoir le temps de prendre le temps d'étudier nos dossiers. Ce que l'on demande aussi, c'est d'avoir une répartition en termes de préavis. Vous vous étiez engagés, d'ailleurs, dans votre réponse, vous aviez reconnu la pénibilité et dire qu'un maximum de trois préavis par séance était quelque chose de raisonnable. Par rapport à votre remarque quant au fait que cela dépend quel délai on aimerait pour notre réponse, on n'a pas à prendre décision pour cela, c'est marqué dans le règlement du Conseil à quel délai la Municipalité doit donner une réponse à nos interventions, à nos droits d'initiative. Et ensuite on peut, à ce moment-là, en discuter et voir si on a besoin de plus d'informations pour notre travail et à ce moment-là y répondre. Voilà ce que je peux en dire, mais merci pour votre travail et votre discussion.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

On entend tout cela et vraiment, je ne peux que confirmer que c'est assez difficile de planifier le nombre, parce que les projets arrivent et que certains sont juste urgents. J'aimerais dire ce soir que l'on en a tenu un peu compte en en déposant six, mais il y en a un qui est prévu pour le Conseil d'après pour le rapporter. Mais comme il était prêt, on s'est dit qu'on vous le donne, cela vous laisse le temps, pour une fois deux Conseils, pour le traiter. Juste au moins pour celui-là, pour le petit geste. On tente d'aller dans ce sens, c'est évident.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met l'ordre du jour au vote :

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2023

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 juin 2023
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 28 août 2023 sur ses activités du 13 juin au 28 août 2023
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Dépôt de préavis – discussion préalable**
 - **Préavis N° 41-2023** - Arrêté d'imposition 2024
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Lundi 11 septembre à 19h00
Salle de Municipalité, rue de Lausanne 33
Présidence Commission des Finances

 - Préavis N° 42-2023** - Refonte des sites internet de la Ville de Renens et révision de processus en vue du développement de la cyberadministration - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 247'500.-
Réponse aux postulats intitulés « La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité...Réduisons-là à Renens » et « Visibilité des élu.e.s sur le site internet de la Commune de Renens »
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Mardi 19 septembre 2023 à 20h00
Salle de Municipalité, rue de Lausanne 33
Présidence : UDC

 - **Préavis N° 43-2023** - Politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+)
Réponse au postulat intitulé « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? »
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Mardi 12 septembre 2023 à 18h30
Salle de Municipalité, rue de Lausanne 33
Présidence : PSR

 - **Préavis N° 44-2023** - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er} Août
Demande d'un crédit brut de construction de CHF 601'000.- TTC
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Jeudi 14 septembre à 20h00
Centre technique communal, rue du Lac 14
Présidence : PLR

- **Préavis N° 45-2023** - P43 « Parc des Côtes » : réemploi d'une rue en parc public - Plan d'affectation et crédit d'ouvrage
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Mardi 26 septembre à 20h00
Centre technique communal, rue du Lac 14
Présidence : Fourmi rouge
- **Préavis intercommunal N° 46-2023** La Fabrique de Malley : poursuite de la structure intercommunale
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Mercredi 13 septembre à 18h30
Vaudoise aréna, salle eco 123
Présidence : Les Vert.e.s

11. Motions, postulats, interpellations

- Développement du postulat Naim Smakiqi intitulé : "hausse du taux hypothécaire : quelles conséquences ? "

12. Questions, propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est accepté à une grande majorité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 juin 2023

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 22 juin 2023 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil communal.

C'est à une grande majorité que le procès-verbal est accepté. M. le Président en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture.

3. Démissions

• M. le Président

Je vous annonce que le Bureau du Conseil n'a reçu aucune démission, j'ouvre toutefois la discussion sur ce point :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

• M. le Président

En tant que Président du Conseil Communal, j'ai eu l'honneur de prononcer un discours à l'occasion de la célébration de la Fête Nationale du 1er août.

Cet événement m'a offert l'opportunité de me rapprocher de nos chères concitoyennes et concitoyens renanais. J'ai pu rencontrer et échanger avec de nombreuses personnes venues

célébrer cette journée emblématique de notre pays. Ces rencontres m'ont permis de ressentir l'énergie et la fierté qui animent notre commune.

J'ai pu constater à quel point notre commune est un lieu où la diversité se conjugue harmonieusement avec un esprit de solidarité et de coopération.

Ces expériences m'ont rappelé combien il est important pour nous, en tant que membres du Conseil Communal, de rester connectés aux aspirations et préoccupations de notre population.

Nous devons nous engager à continuer à travailler avec dévouement et détermination pour le bien-être de notre commune et de ses habitants.

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée je clos le point 4.

5. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 13 juin au 28 août 2023. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. En sus des communications qui vous ont été adressées, j'ai deux réponses orales plus des communications de M. Divorne et de Mme Zurcher. Je vais commencer par les réponses orales.

La première est une réponse à la question de Mme la Conseillère communale Maria Sisto, relative à la permanence Info-Natu. En date du 22 juin, Mme la Conseillère Maria Sisto a interrogé la Municipalité quant à une baisse de fréquentation de la permanence Info-Natu, baisse évoquée dans le communiqué de la Municipalité du 20 mars. Elle souhaitait prendre connaissance des chiffres de participation liés au bilan pour l'année 2022. La fréquentation de la permanence a été relativement modeste en 2022. Au total, on dénombre 21 personnes différentes tout au long de l'année, soit une moyenne d'environ 5 personnes par soirée. L'équipe d'accueillantes, deux animateurs, animatrices, présents lors de chaque séance, s'est réunie à Globlivres à 5 reprises. La diminution de la fréquentation est principalement due à l'entrée en vigueur en 2018 de la nouvelle loi sur le droit de cité, ainsi qu'à un durcissement des exigences. De plus, le remplacement de l'audition de naturalisation par un test de connaissances, dont les réponses sont disponibles sur internet, permet aux personnes de s'entraîner chez elles sans avoir recours à la permanence. L'évolution des chiffres de fréquentation est disponible dans le rapport de gestion à la section sports-intégration-ressources humaines. A noter, finalement, comme mentionné dans notre communiqué de la Municipalité, que cette offre continue d'être utile à un certain nombre de personnes intéressées à approfondir leurs connaissances de la Suisse et dont les retours sont très positifs. La Municipalité considère ainsi avoir répondu à la question de Mme la Conseillère communale Maria Sisto relative à permanence Info-Natu.

La seconde, est une réponse à la question de M. le Conseiller communal Jean-François Constant relative au nombre de chiens recensés et enregistrés à Renens. En date du 22 juin 2023, M. Jean-François Constant a interrogé la Municipalité sur les statistiques de recensement et d'enregistrement des chiens à Renens, statistique présentée dans le cadre du rapport de gestion 2022. M. Constant a pointé une différence entre le nombre moyen de chiens par habitant renanais et celui articulé au niveau national, sensiblement plus faible à Renens. Cette statistique pourrait indiquer un manque de recensement communal qui correspondrait également à un manque à gagner en matière de taxes récoltées. L'inscription d'un chien est obligatoire pour l'ensemble des

propriétaires selon l'article 9 de la loi cantonale sur la police des chiens. L'information à la population renanaise est assurée largement par plusieurs médias tels que le journal Info-Renens, les piliers publics ou encore le site internet de la Commune. Ce dernier permet également une inscription en ligne. Concernant la gestion de la base de données et la perception de la taxe, il existe deux registres de référence ; l'un communal, Inosolve et l'autre national, Amicus. Selon la procédure mise en place depuis l'introduction de la banque de données nationale en 2016, la Commune attribue un identifiant personnel Amicus à toute nouvelle et nouveau propriétaire de chien, étape étant devenue indispensable avant l'inscription du chien par le vétérinaire au moment de la pose et de l'enregistrement de la puce électronique. Ce changement dans la façon de procéder a porté ses fruits en matière de contrôle, avec une nette augmentation du nombre de chiens recensés entre 2015, 550 chiens, et 2016, 527 chiens. En 2020, un pointage manuel des deux registres communal et national, a été effectué pour unifier l'information à disposition. Cette démarche avait alors permis d'identifier 80 chiens supplémentaires. Depuis, les deux listes ont été mises à jour et disposent d'une interface commune permettant de répercuter les modifications : arrivées, départs, décès de manière simultanée et ainsi d'optimiser le contrôle des propriétaires de chien. La Municipalité estime dès lors que le suivi appliqué permet un recensement complet et nous considérons, ainsi, avoir répondu à la question de M. le Conseiller communal Jean-François Constant relative au recensement des chiens à Renens. Je passe le micro à M. Didier Divorne.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

J'aurais bien voulu le faire au mois de juin mais, malheureusement, j'étais malade. Je le fais ce soir : un petit compte rendu du concours des énergies que l'on a fait au sein des écoles. Deux établissements scolaires ont participé à un concours d'énergie qui visait à sensibiliser les élèves, nos jeunes élèves sur les consommations de chauffage, d'électricité et d'eau. C'est une opération que l'on a menée conjointement avec un externe qui nous a fourni du matériel, qui a pris le temps de donner des explications et les résultats sont assez édifiants : pour ces deux sites scolaires donc, 24 Janvier et Florissant, au niveau du chauffage, et en tenant compte des données entre novembre 2022 et avril 2023, un comparatif avec 2017 et 2022, donc une moyenne mais en tenant compte des degrés heures, donc si l'hiver a été plus clément on en tient compte, on a pu économiser au niveau du chauffage au 24 Janvier : 20% et à Florissant, tenez-vous bien : 29% de frais de chauffage grâce à des écogestes, à des comportements qui ont été changés. Pour ce qui est de l'électricité et de l'eau, les économies s'élèvent à 25% et 15% pour l'électricité dans ces deux établissements et pour l'eau à 21% et 6%. On voit que de pouvoir mener des actions dès le plus jeune âge permet de sensibiliser, ce seront nos futurs citoyennes et citoyens et je pense qu'avec ça, on a aussi enclenché une mesure qui permet de sensibiliser vraiment sur les économies d'énergie de façon que l'on puisse, dans le cadre d'un Plan climat et de la réduction de notre dépendance aux énergies à avancer dans la bonne direction. Je passe la parole à Mme Zurcher Maquignat.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignat, Municipale**

Deux bonnes nouvelles pour compléter ces communications : la première, vous l'avez sur votre table, on vous donne des nouvelles de nos abeilles qui se portent bien, qui ont produit une soixantaine de kilos de miel cette année et on a tenu à partager ce miel avec vous et avec toute l'administration communale pour fêter le lancement officiel du Plan climat cette année. La deuxième bonne nouvelle : vous avez lu dans le « Bon à savoir » qu'il y avait un aménagement provisoire à la Savonnerie qui démarrait avec des activités physiques, avec de quoi s'asseoir un moment en bonne compagnie, peut-être boire un verre, même. En fait, l'activité démarre ce soir

officiellement, le collectif 52 avec qui on travaille pour le bar est sur place avec des DJ's et peut-être que si on ne finit pas trop tard, on pourra même passer voir ce qui s'y passe.

- **M. le Président**

Merci, j'ouvre la discussion sur ce point :

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je me permets d'intervenir sur deux points mentionnés dans les communications de la Municipalité. Le premier concerne l'adaptation des réfectoires et fermeture du réfectoire de Florissant : vous mentionnez dans votre communication que le service enfance-cohésion sociale restera attentif à l'évolution de la situation et, par conséquent, je désirerais savoir si une communication a été faite à tous les parents d'élèves pouvant être concernés par ce changement, et si oui, par quel biais ? Le deuxième, c'est concernant les familles qui pourraient arriver prochainement dans notre Commune, comment est-ce qu'elles arriveront à avoir cette information et comment elles seront informées ?

Ma deuxième intervention concerne le droit de permis de construire pour la modification des escaliers de la passerelle du 1^{er} Août à la Place de la gare pour lequel l'office fédéral des transports exige une séparation du flux des piétons qui vont vers la passerelle et les usagers du quai no.1. Selon le préavis 72-2020, cet escalier figure clairement dans le projet et a été entièrement approuvé par toutes les instances. Selon ce même préavis, les coûts de construction de la passerelle ont été assumés par la Commune de Renens, quant aux escaliers, eux, ont été supportés par les CFF. Néanmoins, dans ce même préavis, qui traitait de cette demande de crédit pour cet ouvrage, je constate deux points surprenants : premièrement, il y a eu une opposition déposée par l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées qui a simplement été balayée par le Conseil communal. Je constate également, fait surprenant, que l'Office Fédéral des Transports, qui aujourd'hui nous impose de telles modifications, n'a jamais été consulté et n'est jamais intervenu dans le processus d'approbation de ce même projet. En tenant compte des points soulevés ci-dessus et me basant sur le préavis accepté par le Conseil communal, permettez-moi de vous demander des renseignements complémentaires ci-dessous :

Quelle a été la suite donnée à l'opposition faite ?

Pourquoi l'Office Fédéral des Transports n'a-t-il pas été consulté ?

Pourquoi les escaliers doivent-ils être détruits alors qu'ils sont à l'opposé du quai no. 1 et relient le trottoir de l'Avenue de la Gare à la Passerelle et n'ont, par conséquent, aucune connexion avec le quai lui-même ?

Combien de temps les travaux vont-ils durer ? Ces travaux de modification se trouvant dans la même zone que les travaux prévus dans le préavis 44-2023 qui sera traité prochainement, les éventuelles incidences sur ledit chantier ont-elles été prises en compte ?

Et finalement, la question la plus sensible : qui va supporter les coûts de ces travaux ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Les réfectoires scolaires et les APEMS fonctionnent comme ça, ce n'est pas que l'on va à la rencontre des parents, c'est que les parents qui souhaitent bénéficier de ce service s'adressent au service de l'enfance et de la cohésion sociale et s'inscrivent. Le réfectoire n'est pas un service ponctuel où on peut aller un jour et ne plus y aller, ce qui fait qu'effectivement, il aurait fallu, dans ce cas, informer de cette fermeture. C'est une inscription annuelle qui permet de s'organiser et d'engager le personnel nécessaire. Il n'y avait pas d'inscription ce

qui fait que, pour cette année, le réfectoire a été fermé. Par contre, si maintenant un parent s'adressait à nous parce qu'il aurait besoin d'une solution pour le temps de midi, il existe encore la possibilité d'avoir recours à l'APEMS qui est un service un peu renforcé, différent du réfectoire et l'idée c'est qu'aucun parent confronté à cette situation ne se retrouve en difficulté à cause de cette fermeture, ce qui nous permettra également de monitorer les besoins et d'éventuellement réouvrir si nécessaire. J'espère avoir répondu à votre question et les informations sont sur le site internet de la Ville et sur le site du réseau de l'accueil de jour concernant les différentes possibilités pour les parents.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Il y a une deuxième question concernant le permis octroyé aux CFF pour la modification de l'escalier d'accès à la passerelle du 1^{er} Août. Vous avez posé beaucoup de questions, j'espère n'en n'oublier aucune. Je vais commencer par la fin, c'est peut-être le plus simple. Les travaux vont donc être portés par les CFF, c'est un permis donné aux CFF, c'est dans le cadre de leur projet de construction du bâtiment qui va être construit ces prochaines années. Les travaux, juste pour vous rassurer, le permis a été donné en même temps qu'une première étape du bâtiment et ils vont faire la première étape d'ici peu, mais par contre, l'accès à la passerelle, la modification de la passerelle ce sera pour l'année, quand nous, on aura depuis longtemps terminé notre giratoire. Donc il n'y a pas de collusion entre ces chantiers. Par contre, c'est un même objet, c'est pour cela que l'on a donnée le permis dans la foulée. Notre passerelle a été faite, d'ailleurs, de concert avec les CFF, vous l'avez dit. Il avait été formellement mis à l'enquête, l'OFT n'avait pas d'opposition donc c'est un dossier tout à fait conforme. Par contre, le bâtiment CFF qui va être construit le long des quais, lui a fait l'objet d'une charge de la part de l'OFT et ensuite charge à nous de la faire appliquer. Donc, nous avons d'abord retenu le permis pour qu'ils trouvent une solution et les choses ont changé depuis 2016-2017-2018 parce que si à l'époque il n'y avait aucun souci de relier le quai à la passerelle. L'OFT, il y a deux ans, a trouvé à redire à cela, en estimant que la sécurité des piétons n'était pas garantie. Ils ont donc demandé, dans le cadre du bâtiment, du projet de construction, de trouver une solution : soit de renoncer à la perméabilité, c'est-à-dire le passage du quai à la passerelle, soit de trouver une autre solution, celle-ci a été de transformer le bâtiment et, pour ce, ils doivent changer cet escalier. C'est un peu une évolution malheureuse mais à laquelle ils sont soumis. La Ville a été obligée de veiller à cela et d'abord de vérifier que les choses seraient dans les règles. Si l'OFT met une charge, ensuite, c'est à la Ville de la faire appliquer. C'est un peu malheureux pour notre projet, mais il n'empêche que la volonté de garder cette perméabilité entre l'accès du quai 1 et l'accès au gymnase etc... pour éviter de détourner par en bas nous paraissait plus importante que le reste. Les coûts seront supportés par les CFF, nous sommes déchargés de ça et avons fait respecter les règles de l'OFT. J'espère avoir répondu à votre question.

- **M. Naim Smakiqi, PSR**

Je tiens à remercier la Municipalité de Renens pour avoir accueilli le projet 1020 Sparks, initiés par le CHUV et le centre sport ado. Ce projet a offert à de nombreux jeunes de Renens et d'autres Communes l'occasion de profiter d'un espace éphémère situé sur le parking du Censuy où ils ont pu s'initier à diverses activités sportives, artistiques et culturelles. Le projet 1020 Sparks a été une belle réussite qui a permis de promouvoir le mouvement, la santé, la créativité et la cohésion sociale parmi les jeunes de Renens. Merci à la Municipalité.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Tout le monde a remarqué que cet été on a eu du froid, du chaud, du froid, je ne vais pas discuter là, ne vous en faites pas, de raisons qui peuvent expliquer ces changements. Mais, force est de

constater qu'ils étaient assez difficiles à prévoir, malgré le travail de Météo Suisse. Je tenais donc à remercier la Municipalité et, aussi, tous les employés communaux qui ont permis la prolongation de l'ouverture de la piscine pendant la période de canicules. Même si ce n'est que quelques heures le soir, cette ouverture était bienvenue, non seulement pour la population en général, parce que c'est toujours bien d'être un peu au frais lorsqu'on peut, mais aussi pour des familles comme la mienne qui ont des enfants en bas âge, qui, pendant les heures les plus chaudes de la journée sont enfermés dans la maison et qui ne peuvent sortir que vers la fin de la journée. C'était très agréable de pouvoir profiter de ces heures, qui n'ont l'air de rien, mais c'est quand même une organisation rapide à mettre en place et je félicite que cela ait été fait.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Nous avons appris avec un certain étonnement la suppression des prestations d'aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour durant les vacances scolaires, décidée par le département de l'enseignement et de la formation professionnelle. En même temps, on aimerait aussi remercier pour la réactivité de la Municipalité, puisqu'elle a déjà écrit au chef du département, Monsieur Frédéric Borloz, pour adresser son incompréhension. Cela étant, nous on se pose quand même des questions : quel est le montant correspondant à cette perte et est-ce que la Commune compte-t-elle compenser cette perte au niveau communal ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

C'est vrai que vous partagez notre indignation face à cette mesure qui a été prise par le département, nous l'avons apprise au dernier moment pour un délai extrêmement court. Elle concerne des enfants en bas âge extrêmement vulnérables. La Municipalité au complet est indignée par cette décision qui, à notre sens, représente une bien petite économie pour des enfants qui en auront pourtant bien besoin, puisque comme nous l'avons dit dans le courrier à Monsieur Borloz, le fait que ce soit les vacances scolaires, justement, c'est à ce moment-là que ces aides sont d'autant plus importantes, puisqu'il y a plus d'activités dans les lieux d'accueil parascolaires. Nous avons réagi tout de suite. Qu'est ce que cela représente comme montant ? je ne peux pas vous le dire mais je peux vous dire que cela représente entre trois et sept enfants par structure à Renens, je vous laisse faire le calcul. Si vous voulez des chiffres plus précis, je vous les amènerai la prochaine fois volontiers mais je pense que ce seront des chiffres approximatifs, puisque cela change chaque année. Mais peut-être qu'avec ces chiffres vous vous ferez déjà une idée du nombre de familles concernées. Cela touche les enfants, mais cela touche leurs familles aussi, bien évidemment. Et est-ce que la Commune pourrait compenser ? Nous n'en n'avons pas parlé dans ce sens-là, est ce que nous devons nous précipiter à reprendre à notre charge des prestations cantonales qui sont abandonnées du jour au lendemain ? Je pense que ce sont des vraies questions politiques. Bien évidemment que les structures, les directions des structures se sont adressées au service pour savoir ce que l'on allait faire avec les parents. C'est tout frais, il faut que l'on en discute. Ce que nous allons faire ? Je ne le sais pas. Je vous remercie d'avoir posé la question. C'est vrai que c'est la question qui se pose, mais à ce stade, je ne peux pas vous en dire plus. Il est vrai que cela nous fâche d'imaginer que l'on devrait éventuellement reprendre à la charge de la Commune des prestations qui étaient, jusqu'à maintenant, portées par le Canton. Je reviendrai vers vous quand j'aurai d'avantage d'informations.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je remercie la Municipalité de sa réponse. Tout d'abord concernant ma première question sur le réfectoire, Madame la Conseillère municipale vous mentionnez les APEMS, je pense qu'il convient de faire une distinction entre les APEMS et le réfectoire. Les APEMS sont un service qui coûte beaucoup plus cher parce qu'il englobe une garde, une surveillance et un réfectoire alors que là,

on parlait uniquement du réfectoire en soi, qui est une prestation. En plus, vous n'avez pas répondu à ma question : comment est-ce que les familles nouvellement arrivées sur la Commune seront-elles informées quant à ce service ? Je pense qu'une communication passive n'est pas bonne, je pense qu'au contraire, il faut aller au-devant des parents d'élèves pour communiquer et informer des services que la Commune met à disposition de ses concitoyens, ça c'est ma première intervention. Quant à la deuxième intervention, je vous remercie quant aux explications des nouveaux octrois de permis de construire sur la passerelle et je suis rassuré que la Commune ne doive pas engager des fonds. Néanmoins, ce qui me surprend, c'est que vous mentionnez dans votre communication que les travaux vont durer jusqu'à octobre, alors que vous, Madame la Conseillère, vous mentionnez que cela sera jusqu'à l'année prochaine. Ce serait bien de savoir quelle est la durée d'empêchement de passer sur cette passerelle.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Vous avez raison, ce n'est pas très clair. Il y a tellement de chantiers imbriqués là que c'est un peu compliqué. Actuellement la passerelle on peut passer par-dessus, mais on ne peut pas rejoindre le quartier vous l'aurez peut-être remarqué, parce qu'il y a des travaux des CFF sur le quartier des Entrepôts et ceux-là dureront jusqu'en octobre. D'autre part, les CFF vont débiter le chantier du bâtiment est et il y a une première étape qui va débiter tout bientôt qui sont les travaux de fondations, de creuse etc... et ça, je vous l'avoue, c'est peut-être jusqu'en octobre, évidemment sûrement plus, mais cela va débiter très vite. Par contre, l'escalier ce sera plus tard. Donc, il y aura un moment où on pourra passer de l'escalier au quartier des Entrepôts sans complications, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. J'espère que c'est clair, mais j'avoue que c'est un peu enchevêtré, tout ça.

- **M. François Delaquis, PSR**

Par rapport au communiqué de la Municipalité, j'ai une question et remarque. Ma question : on parle d'une participation financière pour la réalisation d'aménagement d'une place d'accueil pour les gens du voyage, j'aurais souhaité savoir quel est le montant de cette participation, sur quels critères et sur quel compte cela a été posé ? J'ai oublié de poser cette question l'autre jour en commission des finances, je la pose ici en plenum. Ma remarque : je me félicite de voir que la Ville de Renens figure parmi les dix Communes vaudoises les plus solidaires. Cela fait partie de notre ADN et le fait que cela soit remarqué, on ne peut que s'en féliciter.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, nous avons l'occasion de nous exprimer ici par rapport aux places à disposition pour les gens du voyage, nous avons dit qu'à Renens, nous étions denses, une des régions les plus denses de Suisse et que, par contre, nous accompagnerions une région, une Ville qui mettrait à disposition un territoire pour que ces gens puissent s'arrêter et vivre. Et avec la péréquation actuelle, nous avons accepté de participer encore à un montant en francs par habitant, cette participation est de 1 franc/habitant, grosso modo 21'000 et quelques francs pour la mise en place de la structure. Je vous dirai sur quel compte précisément ceci sera ensuite enregistré. C'est notre participation à l'accueil de ces personnes qui cherchent des endroits. Pourquoi nous avons accepté encore une fois ? C'est parce que la péréquation n'a pas encore été modifiée dans sa nouvelle structure, structure qui pénalise, vous le savez, lourdement notre Ville de Renens parce que le gouvernement est en train de proposer une péréquation qui ne prend plus en compte la valeur du point d'impôt par habitant et qui malmène des Villes comme la nôtre. C'est une habile organisation qui fait que de très nombreuses Villes seront très heureuses, puisqu'elles voient leur participation baisser, on supprime un gain que ce Conseil avait voulu depuis de très très nombreuses années, à savoir que nous participions en point d'impôt, ce qui était la force de la

péréquation précédente qui a été balayée par une nouvelle majorité et la Ville de Renens est en opposition à cette nouvelle péréquation qui nous malmène. Vous avez vu, la presse nous le montre. Nous on gagne, allez... 1 million cinq, Morges 1 million 2 et nous on perd 20'000 francs. Ce n'est rien, mais le différentiel aggrave à nouveau les compétences financières. Nous avons écrit, nous nous sommes exprimés dans le cadre de cette consultation pour dire que nous n'étions pas contents de cette proposition qui malmène très correctement, très considérablement les Villes telles que la nôtre avec des populations faites d'artisans, d'ouvriers qui ont des petits salaires. J'en reviens à mon exemple d'avant : encore cette année, tant que la péréquation existe, où nous payons les choses en points d'impôt, où la couche transport au-delà de 8 points d'impôt contribue à 75%, nous jouons le jeu du franc par habitant, mais, déjà, nous avons averti les Communes du district que ceci n'est valable que tant que la péréquation actuelle vit, et que dès lors que celle-ci ne sera plus effective, nous aurons d'autres relations ou clés de répartition des différentes structures intercommunales de ce district. Et quant au numéro de compte précis, Monsieur Delaquis, je vous le donnerai prochainement.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

Je me permets de revenir sur l'interpellation que mon collègue, Monsieur Stéphane Montabert avait déposée au Conseil de novembre 2022 intitulée « marginalité et vivre ensemble ». Cette dernière est restée sans réponse depuis. Je rappelle à toutes fins utiles que la Municipalité est tenue d'y répondre dans un délai d'un mois, généralement. Est-ce qu'on peut espérer avoir une réponse le mois prochain ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Il est vrai que nous avons un peu de retard sur cette interpellation, que nous avons besoin encore peut-être de la retraduire parce qu'elle pose des questions assez complexes et nous sommes précisément en train de mettre en place un projet pour travailler sur la cohabitation sur la Place du marché et nous allons revenir vers vous avec quelques explications sur ce projet, qui, je l'espère, répondra également aux questions que pose cette interpellation. Nous nous excusons pour le retard.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

Je vous remercie, donc, le mois prochain on peut déjà espérer avoir déjà quelque chose ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Oui.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos ce point de l'ordre du jour et passe au point 6.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite M. Philippe Hertig, Président de la Cofin, à faire lecture de son rapport.

- **M. Philippe Hertig**

La commission des finances s'est réunie le 4 juin pour l'examen des incidences financière des préavis 2023 N° 42 à 46.

Préavis N° 42-2023 - Refonte des sites internet de la ville de Renens et révision de processus en vue du développement de la cyberadministration.

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 247'500.- TTC

Réponses aux postulats « La fracture numérique, une réalité source de marginalisation et d'inégalité. Réduisons-la à Renens » et « Visibilité des élu.e.s sur le site internet de la commune de Renens.

Ce préavis demande par ailleurs l'inscription aux budgets 2024 et suivants, d'une charge de fonctionnement supplémentaire de CHF 35'000.- TTC

La commission des finances n'a pas de remarque à formuler à propos de ce préavis. Elle en a accepté les incidences financières à l'unanimité des membres présents.

Préavis N° 43-2023 – Politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+). Réponse au postulat « Quelle politique avons-nous, ou voulons-nous, pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? »

Ce préavis demande l'inscription aux budgets 2024 et suivants d'une charge de fonctionnement supplémentaire de CHF 271'700.- TTC.

La commission des finances relève l'excellente qualité du préavis, notamment de la structure des centres de coûts qui offrira une visibilité bienvenue à la destination des allocations.

Elle en a accepté les incidences financières à l'unanimité des membres présents.

Préavis N° 44-2023 – Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er}-Août

Demande d'un crédit brut de construction de CHF 601'000.- TTC.

Une subvention estimée à CHF 170'000.- est attendue du PALM.

La commission des finances prend note, avec quelque scepticisme, qu'aucune augmentation de charges n'est prévue au compte de fonctionnement.

Elle en a accepté les incidences financières à l'unanimité des membres présents.

Préavis N° 45-2023 – P43 « Parc des Côtes » : réaménagement d'une rue en un parc public. Plan d'affectation et crédit d'ouvrage.

Ce préavis demande un crédit d'investissement de CHF 498'000.- TTC et, par ailleurs, le transfert de la parcelle N° 1388 du patrimoine financier au patrimoine administratif.

La commission des finances attire l'attention de la commission d'étude du préavis sur l'incertitude quant au niveau de la TVA qui viendra le moment venu grever les coûts.

Elle en a accepté les incidences financières à l'unanimité des membres présents.

Préavis N° 46-2023 – La Fabrique de Malley : Poursuite de la structure intercommunale.

Ce préavis inscrit au budget 2024 une charge de fonctionnement supplémentaire de CHF 74'900.-

La commission des finances n'a pas de remarque à formuler à propos de ce préavis. Elle en a accepté les incidences financières à l'unanimité des membres présents.

M. le Président remercie M. Hertig pour son rapport et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Hertig et la commission des Finances pour leur travail et passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. Le Président passe la parole à Mme Muriel Rossel à faire lecture du rapport.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Le président de la CUAT pour cette année législative, M. Ignacy Wilczynski, étant encore en vacances la semaine de la présentation du PACOM, c'est encore moi qui vous fais le rapport de la dernière rencontre de la commission.

La Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire (CUAT) s'est réunie le mardi 22 aout 2023 à 18h au Pavillon des Corbettes dans le cadre de la semaine de présentation publique du PACOM.

Nous avons été accueillis par Mme Tinetta Maystre, Municipale, M. Martin Hofstetter, responsable du service d'Urbanisme, Mme Mélanie Artique urbaniste responsable du PACOM, et M. Valentin Longchamp stagiaire.

Le seul sujet à l'Ordre du Jour était la présentation aux commissaires du PACOM.

Je ne vais pas vous faire l'offense de vous présenter le PACOM, vu que tout un chacun a eu la possibilité de venir, soit au Marché, soit au Pavillon des Corbettes, pour y découvrir le PACOM. La CUAT félicite à ce propos l'initiative du service de l'urbanisme pour sa remarquable communication avec la population autour du PACOM.

Cependant un bref rappel des informations à retenir :

- PACOM signifie : plan d'affectation Communal
- En général un tel plan est revu tous les 15 ans. Notre ancien plan datait de 1947 !
- Il doit respecter les lois supérieures, soit : fédérales, cantonales et de l'Ouest Lausannois.
- Le but du PACOM est de définir l'usage du sol de la commune.
- Il est contraignant
- Il est composé d'un plan, d'un règlement et de directives qu'on trouve sur le site Internet de la commune
- Il définit des zones d'affectation sur la majeure partie du territoire, sauf là où ce sont les plans de quartier en vigueur qui s'appliquent.
- Il est développé autour de 5 thèmes majeurs :
 - Patrimoine bâti
 - Patrimoine paysager
 - Logement
 - Densité
 - Stationnement
- Quelques nouveautés à relever :
 - Logement : des règles sont proposées afin de soutenir la location hors de la spéculation, avec, entre autres, un quota de 50% de LUP pour toute nouvelle construction ou rénovation lourde

- Pas de création de nouvelles zones à bâtir
- Protection des zones de verdure
- Stationnement dans le domaine privé : création de parkings de quartier
- Création d'une commission municipale : la CAPU (commission d'architecture, paysagisme et urbanisme). Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour la municipalité dans les cas litigieux, afin d'assurer une égalité de traitement. Cette commission sera composée de professionnels des domaines concernés.

En dernier lieu, je rappelle que le PACOM est à l'enquête publique en ce moment (jusqu'au 17 septembre). Ensuite la municipalité va traiter les oppositions puis soumettre la levée des oppositions restantes et le PACOM lui-même au Conseil Communal. Si tout va bien, ce serait dans le courant du premier semestre 2024.

La CUAT tient encore à remercier vivement Mme Maystre et l'équipe de l'urbanisme pour l'accueil qui lui a été fait, les explications très claires, leur patience pour nos questions et l'excellente grillade offerte en fin de séance. Nous avons passé une soirée caniculaire très sympathique !

Comme convenu, je demande aux membres de la CUAT de se retrouver ici à la fin du Conseil afin de fixer la prochaine séance. Merci

M. le Président remercie Mme Rossel et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Rossel et sa commission et clos ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président n'a reçu aucune communication concernant cette commission. Il ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, ce point est clos, nous passons au point 9.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président annonce que le bureau n'a pas reçu de modification au sein des commissions.

Il ouvre la discussion :

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s.**

Conformément à la convention de législature, pour l'année 2023-2024, la commission de gestion sera présidée par Madame Angéla Thode. Pour toute demande et information, vous pouvez sans autre vous adresser à Madame Thode. Je la remercie d'avance pour son travail et je me réjouis de voir cette commission de gestion continuer son beau travail. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos ce point et passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Dépôt de préavis – discussion préalable

Préavis N° 41-2023 - Arrêté d'imposition 2024

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Lundi 11 septembre à 19h00

Salle de Municipalité, rue de Lausanne 33

Présidence : Commission des finances

Préavis N° 42-2023 - Refonte des sites internet de la Ville de Renens et révision de processus en vue du développement de la cyberadministration - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 247'500.-

Réponse aux postulats intitulés « La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité...Réduisons-là à Renens » et « Visibilité des élu.e.s sur le site internet de la Commune de Renens »

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Mardi 19 septembre 2023 à 20h00

Salle de Municipalité, rue de Lausanne 33

*Présidence : UDC **elle sera assurée par M. Dylan Montefusco***

Préavis N° 43-2023 - Politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+)

Réponse au postulat intitulé « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? »

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Mardi 12 septembre 2023 à 18h30

Salle de Municipalité, rue de Lausanne 33

*Présidence : PSR **elle sera assurée par M. Richard Neal***

Préavis N° 44-2023 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er} Août

Demande d'un crédit brut de construction de CHF 601'000.- TTC

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Jeudi 14 septembre à 20h00

Centre technique communal, Rue du Lac 14

*Présidence : PLR **elle sera assurée par M. Gérard Duperrex***

Préavis N° 45-2023 - P43 « Parc des Côtes » : réemploi d'une rue en parc public - Plan d'affectation et crédit d'ouvrage

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Mardi 26 septembre à 20h00

Centre technique communal, Rue du Lac 14

*Présidence : Fourmi rouge **elle sera assurée par Mme Verena Berseth***

Préavis intercommunal N° 46-2023 La Fabrique de Malley : poursuite de la structure intercommunale

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Mercredi 13 septembre à 18h30

Vaudoise aréna, salle eco 123

*Présidence : Les Vert.e.s **elle sera assurée par Mme Colette Racloz***

Je profite de vous rappeler que la date de remise des rapports est fixée au plus tard le lundi 25 septembre 2023 à 12h00.

J'ouvre la discussion :

- **M. Richard Neal, PSR**

Deux petits points concernant deux des préavis. Le premier concernant celui que je vais présider, le 43-2023 sur le sport, je ne peux que recommander vivement à tous les collègues qui vont venir pour la commission de lire attentivement toutes les annexes. Il y a énormément de réponses dedans et ce serait un peu bête que la Municipalité doive simplement repiquer les informations qui sont déjà dans les annexes. J'ai passé deux heures et demi à les lire, c'est très informatif. Deuxièmement, c'est concernant un autre préavis, celui pour le Chemin des Côtes, pour le nouveau parc. Il y a en tous cas 10 ans, si ce n'est plus, j'ai participé à une commission relative à ce coin-là de la Commune et on parlait de l'évacuation des eaux claires par des grilles d'égout et qui finissaient dans un trou perdu qui coulait en bas le talus du Chemin des Côtes. Je voulais juste savoir : est-ce qu'on va profiter de ce préavis et du dégrappage pour améliorer la situation ou est-ce que la situation avait été améliorée ? Qu'en est-il de cet écoulement d'eau ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Sue ce point, j'ai été prévenue de la question, donc j'ai fouillé. Pour simplement vous informer, oui, en 2017 on avait déposé un préavis, on a fait ce collecteur d'eau claire, donc la situation a été stabilisée il y a déjà 7 ans. Merci de l'intérêt.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Concernant le préavis 45-2023 sur le Parc des Côtes, je voulais juste intervenir parce que les places de parc, c'est super, non seulement pour les enfants, pour les parents aussi. Qui ne s'est jamais aventuré sur les petites constructions à essayer de suivre les enfants. Cependant, ces parcs, qui sont pour les grands et les petits, pourraient être encore plus inclusifs et tenir compte aussi de enfants à mobilité réduite. Je note que sur ce préavis, il est noté à un moment, au point 4.3, sous mobilier urbain et jeu que le mobilier et les jeux existants seront conservés, ce qui est très bien, parce qu'il faut bien recycler ce qu'il y a déjà. Mais de nouveaux adaptés à plusieurs classes d'âge complèteront la place de jeu. Ce serait un vœu aussi qu'il n'y ait pas seulement des classes d'âge différentes qui soient considérées, mais aussi différentes mobilités et capacités. Pour ce faire, il ne faut pas investir beaucoup d'argent, il y a non seulement des associations qui sont plus que disponibles pour venir évaluer, mais je vois qu'il y a aussi un chantier participatif qui est prévu, ce qui est super. On pourrait demander à ces enfants et à leurs familles qui ont des besoins handi-particuliers, mais des besoins c'est juste comme tout enfants, de participer aussi à ce chantier.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Il faut que la commission prenne cette proposition et qu'on la discute en séance de commission. Volontiers.

La parole n'étant plus demandé, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour et passe au point 11.

11. Motions, postulats, interpellations

- **M. le Président**

Développement du postulat de M. Naim Smakiqi intitulé : "hausse du taux hypothécaire : quelles conséquences ?

Je vous informe que la recevabilité de ce postulat a été étudié par le bureau lors sa séance du 29 août 2023 et qu'il a été déclaré recevable. M. Smakiqi, je vous invite à vous venir au micro.

- **M. Naim Smakiqi, PSR**

Le taux d'intérêt de référence hypothécaire est passé de 1,25 % à 1,5 % le 1^{er} juin 2023. Certain-es bailleurs-euses ont désormais le droit d'augmenter leurs loyers jusqu'à 3 %. En outre, il faut s'attendre à ce que le taux d'intérêt de référence continue d'augmenter, probablement dès le mois de décembre pour atteindre 1,75 %. Si l'on ajoute à cela l'augmentation de juin 2023, de nombreux-ses locataires verront leur loyer augmenter jusqu'à 6 %.

Selon les estimations de la Banque cantonale de Zurich, environ la moitié de tous les contrats de location sont concernés par une telle augmentation de loyer. Cela représente plus d'un million de ménages.

Cette augmentation de loyer aggrave une situation déjà critique : une étude réalisée par l'institut indépendant Biiro BASS à la demande de l'Association des locataires montre que les loyers sont trop élevés d'environ 40 % par rapport à la loi. En chiffres concrets, cela signifie que les locataires auront payé 10,5 milliards de francs de trop en 2021, soit 370 francs par mois et par ménage.

A cela s'ajoute la hausse continue des prix du gaz et du mazout qui alourdit sans cesse les charges. Les primes d'assurance-maladie également devraient continuer à augmenter en 2024. En parallèle, les salaires et les pensions stagnent. Il reste donc de moins en moins d'argent à la population pour vivre - le pouvoir d'achat est sous pression.

Dans ce contexte, le soussigné demande des réponses aux questions suivantes :

- Combien de contrats de location sont susceptibles d'être concernés par une augmentation de loyer en raison de l'augmentation du taux d'intérêt de référence.
- Comment la Municipalité peut-elle garantir que tous les locataires peuvent s'informer sans trop de difficultés sur le caractère illicite ou abusif d'une augmentation de loyer annoncée et sur la procédure à suivre dans de tels cas ?
- La Municipalité envisage-t-elle d'aider les locataires à contester les augmentations de loyer abusives ?
- La Municipalité soutient-elle un contrôle périodique du rendement ? Quelles mesures d'envergure peuvent être prises au sein de la commune pour lutter contre les loyers excessifs, freiner la hausse des loyers et contribuer ainsi à la protection du pouvoir d'achat ?

Quelles mesures la commune attend-elle de la Confédération pour freiner la hausse des loyers ?

Je demande une commission pour ce postulat.

- **M. le Président**

Est-ce que six Conseillers appuient cette demande ? C'est le cas, ce postulat est renvoyé en commission. J'ouvre la discussion :

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Au vu du texte qui a été mentionné et lu ici devant tous les Conseillers, je rappelle juste pour la bonne forme, que ce document ne devrait pas être un postulat, mais une interpellation. Parce que

plusieurs questions ont été posées, alors que pour un postulat, on doit venir avec une proposition concrète.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Pour une fois, je vous soutiens à 100%, Monsieur Guedes. Je vais quand même lire mon texte, parce que j'y ai pris du temps, c'est mes deux minutes de gloire. Tout d'abord, je tiens à m'excuser auprès du Bureau pour cette intervention qui n'est pas du tout ciblée contre lui, mais bien en accord avec notre règlement du Conseil. Je tiens à remercier la scrutatrice suppléante qui a dû me remplacer lors de notre séance de Bureau où j'étais malheureusement souffrante et heureusement pour le postulant, car j'aurais refusé la recevabilité de ce postulat. Ce postulat je j'aurais jugé irrecevable pour deux raisons : la première, en accord avec l'article 55a de notre règlement ne pas permet à la Municipalité de se déterminer sur les mesures, l'étude ou le projet requis. Et la deuxième, je ne retrouve pas dans le texte les conclusions déposées en juin 2023. Ce développement de postulat est donc une interpellation. Effectivement, le postulant l'écrit lui-même, je cite : « le soussigné demande des réponses aux questions suivantes », il ne propose rien. Le groupe Fourmi rouge est tout aussi préoccupé par ces problèmes, mais il ne peut pas soutenir un document dont les demandes ne sont pas claires. En conclusion, je demande au postulant de changer son postulat en interpellation ou de le retirer et de revenir à nous avec un développement en accord avec le règlement de notre Conseil, afin que nous sachions ce que vous demandez exactement. Pour ma part, dans l'état, je ne le soutiendrai pas.

- **M. le Président**

M. Smakiqi, vous souhaitez répondre ? vous maintenez ?

- **M. Naim Smakiqi, PSR**

(Du fond de la salle) Oui.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Il ne faut pas tergiverser, Monsieur Smakiqi, vous trouvez cinq personnes, vous mettez la signature de ces cinq personnes sur votre document, vous le donnez à la secrétaire et c'est réglé, cela devient une interpellation automatiquement. Comme ça cela part automatiquement à la Municipalité, ils seront obligés de vous répondre.

- **M. le Président**

Vous souhaitez répondre Monsieur Smakiqi ? Vous maintenez votre postulat ?

- **M. Naim Smakiqi, PSR**

Vu que le Bureau a accepté, moi je voulais que cela parte en commission dès que 5 personnes auraient voté.

(Brouhaha dans la salle)

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Au vu de ce cafouillage, je dépose une motion d'ordre et je demande un vote de recevabilité par le Conseil communal.

- **M. le Président**

Merci Monsieur Guedes.

S'en suit une discussion générale hors micro

- **M. le Président**

Nous allons voter la motion d'ordre, ceux qui approuvent la proposition de Monsieur Guedes lèvent la main.

Pour : 54

La motion d'ordre est acceptée à une large majorité.

M. le Président annonce une suspension de séance.

- **M. le Président**

S'il vous plaît, merci de prendre place, la séance reprend. Nous allons passer au vote sur la recevabilité du postulat de Monsieur Naim Smakiqi. Ce postulat est-il recevable ? ceux qui l'estiment lèvent la main, ceux qui sont contre, ceux qui s'abstiennent

C'est à une large majorité que la recevabilité de ce postulat n'est pas acceptée.

LE POSTULAT EST JUGE IRRECEVABLE

La discussion est toujours ouverte :

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Le groupe fourmi rouge regrette ce « vice de forme » dans le sens que le fond et forme. La forme n'était pas bonne, selon nous, puisque ce n'était pas un postulat. Par contre, le fond, avec les questions qui sont traitées, avec les réponses qui sont demandées à la Municipalité nous semble très important. Et nous encourageons le « postulant » à revenir avec une interpellation qui poserait les mêmes questions.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Je crois qu'il n'a pas besoin de revenir, il donne directement maintenant son interpellation. Vous tracez, vous mettez interpellation, vous faites signer par cinq personnes et vous le donnez séance-tenante à la secrétaire qui le prendra en compte. Il n'y a pas besoin de revenir dans un mois.

- **M. le Président**

Je tiens juste à préciser, Monsieur Smakiqi, que vous avez tout loisir soit de venir avec une interpellation ce soir, soit de réfléchir et de revenir ... oui, vous avez la parole

- **M. Naim Smakiqi, PSR**

J'ai pris acte de ça et je préfère revenir avec un postulat au prochain Conseil. Je vais changer la forme, le titre.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Bien entendu, je respecte le choix de Monsieur Smakiqi, aucun souci pour nous, on était prêts à recevoir l'interpellation et la traiter. On a une commission logements la semaine prochaine, c'est déjà à l'ordre du jour. On a postulé que ça passerait en interpellation et une réponse aurait été donnée au prochain Conseil. Pour nous, c'est une thématique qui est très importante, on a beaucoup de choses à vous communiquer là-dessus. Si vous préférez rédiger un postulat, libre à vous, mais on était prêts à prendre l'interpellation ce soir et à vous répondre pour le prochain Conseil, juste pour information.

- **Mme Marta Pinto, Fourmi rouge**

Je suis toujours un peu désolée sur ces questions de fond, de forme etc... mais je crois que ce Conseil finalement, et c'est certainement ce que Monsieur Smakiqi voulait dire et défendre, et je pense que quand on fait de la politique, c'est ça que l'on doit faire. On a une immense préoccupation sur ce qui se passe aujourd'hui pour l'ensemble des locataires de ce Pays, mais aussi de notre Commune. Nous avons une Commune majoritairement faite de locataires et la hausse du taux hypothécaire, l'inflation que nous sommes toutes et tous en train de subir posent beaucoup de questions. Je pense que les habitantes et les habitants de cette Commune doivent se mobiliser, dans les permanences qui existent, en faisant des demandes. Avec des interventions telles que celle qui est faite ce soir pour pouvoir demander qu'est-ce que l'on peut faire aujourd'hui. Dans un climat qui est de plus en plus anxiogène, il ne faut pas avoir peur, il faut pouvoir faire des demandes de soutien pour défendre nos droits, parce que finalement, c'est ça qui est très important, indépendamment de ce qui va nous arriver par les différentes gérances et les propriétaires privés.

- **Mme Cristina Baquero, PSR**

J'annonce mes intérêts. Je vois quotidiennement dans mon travail des personnes qui sont expulsées, je vois des personnes effectivement qui ont de la peine à trouver un logement. Et je constate qu'il y a des familles qui sont dans un studio à cinq ou à six. Et de ce fait, je rejoins tout ce qui a été dit précédemment. La problématique est super importante et je pense, que pour une fois, on peut effectivement faire un accord sur l'importance du fond au détriment de la forme. C'est une problématique qui est en train de toucher une partie importante de la population, surtout la population la plus précaire et je demande effectivement que cette problématique soit discutée et entamée au niveau de la politique.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au dépôt de droit d'initiative.

Je profite de ce point pour demander aux commissaires nommés en juin pour le postulat de Monsieur Byron Allauca de se réunir en fin de séance.

Si la parole n'est plus demandée, nous passons au point suivant.

Dépôt de postulat

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Excusez-moi, si on est toujours au point 11, je voulais déposer un titre et conclusion pour un postulat. En effet, en l'absence de Madame Racloz ce soir, j'ai l'honneur de déposer son titre et ses conclusions de son postulat, un sujet qui est extrêmement important et qui, nous estimons, ne pouvait pas attendre le prochain Conseil.

Titre : Des banc de l'amitié dans les cours de récréés

Conclusion : Mettre en place des bancs de l'amitié dans les cours de récré dans les écoles primaires afin de lutter contre le harcèlement et l'isolement scolaire

- **M. Michele Scala, PSR**

Je me permets de prendre la parole pour revenir, d'une certaine manière sur certains points qui ont déjà été abordés, mais j'aimerais remercier et féliciter la Municipalité pour les événements culturels et sportifs de qualité et intergénérationnels de cette année, il faut le dire, je sais que d'autres l'ont déjà fait, mais je tenais à le faire. J'ai de la chance d'habiter au centre-ville et de vivre tout ce qui se passe. Concernant les événements culturels, nous avons assisté au Parc du Censuy à deux mois d'animations sportives très appréciées par tout le monde et j'ai envie de dire,

finalement, le sport est au centre de la vie renanaise et devient un évènement sportif important. Il y a le foot, bien sûr, il y a d'autres sports, mais il manquait quelque chose qui puisse mettre ensemble d'autres personnes qui ont d'autres envies ou d'autres qualités. Et les trois soirées musicales à fin août auxquelles nous sommes habitués depuis longtemps, auxquelles je participe volontiers, surtout à la dernière. Et ensuite, deux soirées de films dont un film d'animation italien que j'ai eu l'honneur de présenter en avant-première au musée cantonal Plateforme 10. Dommage qu'à Renens il n'y ait pas eu de discussion-débat après le film comme ce sera le cas dans les 25 avant-premières du film prévues à fin septembre et octobre dans les salles de cinéma de Suisse romande. Pour les intéressés, l'avant-première de la région lausannoise aura lieu le mardi 26 septembre au City-Club, suivi d'une discussion-débat avec les spectateurs. Sur ces évènements de qualité, j'ai encore une petite remarque concernant la communication, la publicité : le calendrier agenda qui se trouve au fond de la Place du marché, à la sortie de la Migros est bien, mais il n'est pas assez visible. Il faut s'en approcher, il faut regarder, il faut le savoir. Ne peut-on pas envisager, par exemple, une information plus efficace, plus percutante, comme le font les autres Communes voisines, genre affiches mondiales, écrans mobiles avec informations en boucle ou panneaux publicitaires plus grands ? Ce serait tout à l'avantage des activités et des animations que l'on organise sur Renens et pour lesquelles on se donne tant de peine. C'est un peu dommage que les gens ne le sachent pas. Il y en a beaucoup qui disent « je ne le savais pas », parce que nous vivons dans une société de communication où on reçoit des e-mails, des courriels à n'importe quelle heure, à n'importe quel moment. Alors, il faut élargir, il faut personnaliser et c'est ça qui fait la force d'une Commune. J'ai presque envie de dire : s'il vous faut quelqu'un, je viens volontiers » je suis à la retraite. Pour finir, une petite remarque concernant la Place du marché : suite à la fermeture des magasins et surtout du déménagement interne de la pharmacie de la Coop, la Place du marché est pratiquement dans le noir à partir de la tombée du soleil, donc c'est le noir, je ne veux pas dire complet, il y a juste un petit magasin, au fond de la Coop, autrement, tout le reste c'est assez sombre, pour ne pas dire noir. Ce qui me frappe, par contre, c'est que toutes les rues autour sont bien illuminées et finalement, moi, quand je traverse cet endroit, je ne traverse pas la Place du marché, mais je longe la Rue du Midi. Voilà, donc des petites remarques, mais je tiens à féliciter encore une fois la Municipalité pour le bien et le mal qu'elle se donne pour nous rendre la vie plus facile et la toute dernière buvette qui est à la Savonnerie, c'est très bien, bravo.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Merci Monsieur Scala pour vos remarques positives, ça fait du bien. Concernant vos remarques constructives, on prend note de ce que vous dites. Par contre, concernant la publicité, il y a eu des tous-ménages qui ont été distribués dans chaque boîte aux lettres sous le titre de « Vivez l'été », vous aviez derrière tous les programmes. Il y a eu des affiches A4 mondiales, des bitch flag, il y a eu un ensemble de choses. Alors, on a conscience que la communication était peut-être dense et on va corriger. Maintenant, on a notre chargé de communication qui a commencé mi-juillet, on va reprendre ça avec lui pour que ce soit beaucoup plus clair pour la prochaine édition de « Vivez l'été ». Mais merci pour vos remarques et suggestions. Concernant l'électricité, je ne peux pas vous répondre.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Si j'ai bien compris, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris, il manquerait de l'éclairage sur la Place du marché le soir ? Alors, c'est vrai, c'est possible, parce que le concept de l'éclairage de la Place du marché reposait d'une part sur l'éclairage vers les arbres et d'autre part, sur les commerces, histoire de ne pas surcharger de lumière cette place. Et ces commerces, maintenant sont fermés. Je pense qu'on ne va pas mettre un autre éclairage à la place, mais effectivement, on en prend note. Ceci dit, la tendance aujourd'hui est quand même à diminuer l'éclairage un peu partout, donc les parcs sont éteints encore la nuit et on va poursuivre ce projet de cette façon,

mais on en prend note, c'est vrai que l'on n'a pas été attentifs à ça. Mais que dire de plus que dire qu'on a entendu.

- **M. Richard Neal, PSR**

Juste une petite question de faisabilité pour la Municipalité. En réfléchissant à ce que j'ai raconté avant par rapport à cet ancien préavis qui datait de 2017, serait-il possible que dans les communications de la Municipalité on ait un petit paragraphe à chaque fois que c'est nécessaire en disant : nous avons terminé tel ou tel préavis pour que le Conseil soit au courant que les choses ont été bouclées.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, je pense qu'il y a un réel intérêt de votre part à suivre les thèmes et je pense que la Cofin reçoit souvent les boucléments de préavis mais ce n'est pas forcément visible pour tout le monde et on peut imaginer, dans nos communications, pour celles et ceux qui sont moins en regard des commissions financières, indiquer quels sont les préavis qui ont été achevés. L'intérêt étant que nous communiquions au mieux ensemble pour avoir à cœur de faire avancer les projets de Renens.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je rebondis sur l'intervention faite par Monsieur Dylan Montefusco au point des communications de la Municipalité. Je rappelle à cette Municipalité que j'avais déposé une interpellation et demandé des informations concernant l'aide que la Municipalité comptait fournir au service du feu et quelles étaient les mesures pour inciter. A ce jour, plus d'un an presque et demi, je n'ai toujours pas reçu de réponse officielle et j'aimerais que les délais qui sont maintenant largement dépassés soient respectés et que l'on puisse enfin obtenir une réponse claire, officielle, pour que l'on puisse en débattre. Car, ceux-ci, pour information, ont déjà été largement informés depuis longtemps à la commission consultative du feu.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur Guedes, c'est un thème pour lequel vous revenez peut-être pour la troisième fois. Mais nous vous avons entendu et vous avons répondu. Je suis surpris que vous ne vous souveniez pas que l'on a, effectivement, mis dans le règlement du personnel un certain nombre de démarches pour que les collaboratrices, collaborateurs de la Ville sachent exactement combien d'heures par année ils peuvent faire dans le cadre du service du feu. Par ailleurs, nous avons aussi rencontré Monsieur Niang et moi-même et nous rencontrons encore régulièrement Monsieur Chatelan pour clarifier cette thématique. Mais si besoin était, on peut vous les donner une nouvelle fois. A ma connaissance, à moins que j'aie tout oublié, nous avons répondu à cela.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Merci Monsieur le Syndic pour votre réponse. Sauf erreur, et je m'excuse d'avance si je ne l'ai pas vue passer, mais je n'ai pas souvenir, ainsi que d'autres membres de la commission consultative du feu, d'avoir reçu une quelconque réponse officielle. Donc, si vous l'avez et vous que l'avez fournie, c'est volontiers que je prends une copie de celle-ci.

- **M. le Président**

Je n'avais pas clos le point 11, on est passé directement au point 12. On va donc passer au point 12.

12. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'invite Mme Berseth à poser sa question

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Un petit rappel : La maison de l'Avenir 5-7 qui abritait autrefois Rifondazione (centre de rencontre des Italiens) a été détruite en 2016 par la Municipalité d'alors, malgré une forte opposition. A la place, des engins de sport ont été installés. D'après les voisins, ces engins sont bien utilisés.

Je vous parle maintenant des jardins qui occupent le reste de la parcelle et qui sont à l'abandon. Alors que la liste d'attente des jardins familiaux est longue, que les responsables de la Commune sont très attentifs, pour ne pas dire sévères, les jardiniers distraits sont vite congédiés.

Quel est le statut de ces jardins ? Ne peut-on les attribuer à des jardiniers qui sauront les cultiver ?

- **Mme Patricia Zurcher Maquignat, Municipale**

Merci Madame Berseth. Effectivement, il est vrai que lorsqu'on passe devant ces jardins, on est un peu surpris par la mauvaise herbe qui a envahi tout ça. C'est qu'une partie des jardiniers se sont un peu découragés en cours de route, avec la canicule déjà l'année passée et ont un peu lâché leur parcelle. A partir de là, on les contacte quand on voit que vraiment cela se passe mal, on les contacte pour leur demander s'ils veulent garder leur parcelle ou pas, il y en a qui ont abandonné, qui sont partis et d'autres qui veulent la garder et qui font les choses comme ils les font, voilà... Il est que cela ne fait pas partie de jardins familiaux, vraiment, c'est un potager urbain provisoire qui a un statut un peu particulier, pour lequel aussi les gens ne paient pas le petit montant qu'ils paient quand ils ont une parcelle dans les jardins familiaux. Donc voilà, il a un statut un peu spécial, quelque chose de provisoire. Ceci dit, à chaque fois qu'une parcelle se libère, on regarde la liste d'attente et on recontacte les gens pour leur demander si ça les intéresse. Mais il se trouve que ce jardin n'intéresse plus personne ou de moins en moins, parce que tout le monde sait que, en tous cas d'ici à l'automne prochain de l'année prochaine, ce sera terminé, ils devront rendre leur parcelle et ils n'ont pas envie de s'investir, de désherber une parcelle qui est partie un peu à vau-l'eau, d'y investir de l'argent et du temps. Voilà, on ne peut pas décider à la place des gens, ils n'en veulent pas, ils restent sur les listes d'attente pour les autres jardins qui sont aussi plus près de chez eux. Maintenant, on a une personne, dernièrement, qui est physio, sauf erreur, qui a accepté de reprendre une parcelle et qui vient la cultiver avec des patients, je trouve ça génial. On aimerait bien que cela se passe plus souvent, mais malheureusement les gens, souvent, nous demandent d'abord une parcelle avec cabanon, ça c'est le top de ce que l'on peut avoir. Il y a des gens qui ne veulent que ça, s'il n'y a pas de cabanon, ils ne veulent pas. Après, il y a ceux qui veulent bien jardiner sans cabanon, mais alors, un jardin que l'on peut leur laisser sur une dizaine d'année, sur lequel ils peuvent faire quelque chose à long terme. Voilà, on fait au mieux, mais il est vrai que j'avoue que ce jardin prend des allures un peu farfelues.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Merci la Municipalité, j'entends que vous vous inquiétez et que vous allez améliorer la situation. Moi je dis qu'une culture ça ne prend pas une année, c'est quelques mois, on cultive, on récolte et on a les choses à peu près en ordre. C'est quand même le centre de Renens, je trouve que ça n'a pas de « gueule », quoi...

- **M. Ozkan Suat, PSR**

Durant cette année, il y a eu plusieurs interventions par rapport au séisme qu'il y a eu en Turquie en début d'année, notamment, celles de Messieurs Korkmaz, pour savoir ce que l'on pourrait faire pour aider et cela tombe bien, ce samedi il y a un évènement au stade de la Tuilière à Lausanne. C'est deux matchs de foot, un match Suisse-Turquie, un remake de 2008 et un match de gala avec d'anciennes gloires des deux pays et ces deux évènements sont précédés par un concert

de Maître Gims. Avis aux amateurs de foot ou de Maître Gims. Tous les bénéfices iront aux victimes du séisme. Je vous encourage à y aller. Toutes les infos se trouvent sur le site de Lausanne Sport, la billetterie et le programme.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Je souhaite remercier la Municipalité qui est entrée en matière à une demande. En effet, le 21 août la piscine est passée en pleine canicule à l'heure d'automne, donc elle fermait une heure plus tôt. Etant donné la situation exceptionnelle, j'y étais le soir où vraiment il faisait très très chaud et les gens sortaient le soir. On essaie de mettre en place différentes mesures en s'occupant des personnes âgées, et la piscine fait partie, dans ces moments-là, vraiment, d'un moyen pour se rafraîchir. Je remercie énormément la Municipalité d'être entrée en matière, d'ailleurs vous aviez dit que vous étiez en discussion pour le faire. Ce qui serait fantastique, si ceci devait à nouveau arriver, ce serait de pouvoir avertir les personnes, parce que lors de la journée, lorsque j'y suis retournée, au micro cette super mesure n'a pas été annoncée, ni sur les réseaux sociaux, ni sur le site. Donc, si ça pouvait être possible, ce serait très bien.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci Madame Thode, effectivement, vous nous avez relancé lorsqu'on était en réflexion aussi pour savoir ce que l'on faisait par rapport à ce site qui est extrêmement important. On vous a aussi informée que c'était un site d'importance, on réfléchit actuellement à le faire vivre à l'année et l'autre réflexion que l'entier du comité de la piscine interroge actuellement, c'est des heures d'ouverture, tant sur la saison que sur la journée, sachant qu'il y aura inévitablement des coûts, Mais l'idée c'est qu'effectivement, on continue à penser un lieu accessible à toutes et tous puisque l'abonnement renanais est extrêmement bon marché. Et l'idée est de voir quelle est la meilleure période sur l'année pour l'ouvrir, est-ce qu'on étend aussi des heures d'ouverture du matin, trois matins par semaine on ouvre plus tôt pour permettre à des personnes d'accéder aux couloirs d'eau. Merci pour cette incitation à ouvrir encore et toujours ce lieu afin qu'un maximum de renanaises et de renanais puissent en profiter.

- **Mme Lucie Mauch, Fourmi rouge**

Je voulais juste annoncer un évènement qui aura lieu le 10 septembre à la ferme des Tilleuls à l'occasion du 50^{ème} du coup d'Etat au Chili. Il y aura des projections de films à 16h30 et à 17h30 de réalisateurs suisses et chiliens.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, ainsi se termine notre Conseil. Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 5 octobre 2023 à 19h30 dans cette même salle. Il est 21h27, je lève cette séance. Je vous souhaite une bonne soirée et bon retour chez vous.

Au nom du Conseil communal

Le président
Jeton Hoxha

La secrétaire
Corrine Simon